



Chère Madame, cher Monsieur,

Janvier 2021

Pour faire suite à notre message de décembre dernier, nous souhaitons vous communiquer plusieurs informations.

D'avril à début juin 2020, l'ARAG a participé une démarche participative, organisée par CARPE, composée de plusieurs thèmes comme - santé et pollution - taxes sur les billets d'avion - aviation post-coronavirus - la synthèse s'est concrétisée par un communiqué de presse diffusé le 10 juin intitulé « Redécollage des avions à Genève : de nouvelles règles du jeu sont indispensables » (<https://carpe.ch>)

Le 3 août, le conseiller d'Etat Serge Dal Busco a envoyé à L'ARAG la mise en consultation de l'avant-projet modifiant la « LAIG » (Loi sur l'Aéroport International de Genève). Le comité s'est penché sur ce dossier particulièrement important.

Cet avant-projet de loi découle de l'acceptation de l'initiative 163, « *Pour un pilotage démocratique de l'aéroport* » qui figure dans la constitution genevoise.

Après analyse et discussion au sein du comité, Maître Jean-Daniel Borgeaud a rédigé une réponse selon les objectifs propres à L'ARAG, notamment sur la transparence concernant les vols de nuit, la mise en place de mesures de bruit et des émissions polluantes nocives à la santé des riverains.

La CARPE a également procédé à une consultation entre les différentes associations qui la composent et la synthèse a été envoyée à Monsieur Serge Dal Busco.

Nous sommes encore dans l'attente de la réponse de l'OFAC concernant les 660 oppositions, dont celle du comité, à la demande de modification du Règlement d'exploitation de l'aéroport ainsi que la détermination du nouveau bruit admissible.

Enfin, le comité est aussi présent par la plume, par l'envoi de courriers et d'articles de presse.

Au sujet de notre Assemblée Générale, qui a lieu habituellement dans le courant du mois de février, elle sera reportée, en principe, au mois d'avril ou mai 2021 afin de prendre en compte l'évolution de la situation sanitaire.

Vous recevrez les documents et informations en temps utile et vous pouvez consulter notre site avec ses nouveautés sur <https://aragge.ch/>

Nous vous souhaitons un début d'année dans calme et la sérénité.

Le comité de l'ARAG

*PS : Vous pouvez verser d'ores et déjà verser votre cotisation 2021 selon les modalités de paiement ci-jointes. En vous remerciant pour votre soutien.*